

1/ Accord du participe passé employé avec AVOIR :

La grammaire traditionnelle indique que le participe passé employé avec l'auxiliaire AVOIR s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) lorsque celui-ci est placé avant le verbe. Mais cette formulation, qui oblige à rechercher le COD, crée souvent une certaine gêne et pose un problème au locuteur.

C'est pourquoi une reformulation de la règle ci-dessus n'est pas inutile :

L'accord se fait avec le nom (ou pronom) avec lequel on peut, par le sens rapprocher le participe, si ce nom (ou pronom) est placé avant le participe.

Ainsi, on écrit :

*Les **personnes** que Sylvie avait **rencontrées** étaient tout à fait charmantes.*

*Les chauffeurs avaient garé les **camions** sans **les avoir déchargés**.*

*Elle se demandait combien d'**occasions** elle avait **ainsi manquées**.*

Il apparaît effectivement que les mots rapprochés par le sens - et ceci par simple lecture - sont bien, respectivement, les COD de chacun des verbes.

Le COD ne peut se trouver placé avant le verbe que dans les trois cas suivants :

- Dans une proposition relative introduite par que : ce pronom n'ayant ni genre ni nombre, l'accord se fait avec l'antécédent.

***Ex.** : Les **personnes** qu'il avait **rencontrées**.*

- Si le COD est un pronom personnel : celui-ci est toujours placé devant le verbe. Ce pronom peut être l' (le ou la) ou bien les (représentant un nom masculin ou féminin).

Il faut donc, pour faire l'accord, chercher quel(s) mot(s) est/sont représenté'(s) par ce pronom :

Ex. : Les chauffeurs avaient garé les **camions** sans **les** (= camions) avoir **déchargés**.

- Dans une phrase interrogative : lorsque l'interrogation porte sur le nom (ou le pronom) complément d'objet direct, celui-ci est nécessairement placé au début de la proposition :

Ex. : Combien d'**occasions** (COD) **elle** (sujet) avait **manquées**.

REMARQUE : En conséquence, les participes passés des verbes qui n'ont jamais (ou ne peuvent pas avoir) de complément d'objet direct (et ce, dans toute situation) sont invariables.

Ainsi les participes passés des verbes suivants n'ont-ils ni féminin ni pluriel : accédé, agi, appartenu, brillé, cessé, daigné, douté, existé, hésité, insisté, nui, paru, participé, plu (plaire), ressemblé, semblé, succédé, transigé, voyagé, etc. Il en est de même pour les verbes impersonnels : fallu, neigé, plu (pleuvoir), tonné, venté, etc



2/ Accord du participe passé employé avec ÊTRE:

Le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet, même si ce dernier est placé après le verbe.

Ex. : Les bonnes **nouvelles** sont mieux **accueillies** que les **mauvaises**.

Ont été **achetés** : des **outils** et de la **peinture**.

►3/ Accord du participe passé des verbes pronominaux :

- Accord avec le sujet :

En règle générale, le participe passé des verbes pronominaux non réfléchis (c'est-à-dire dont l'action ne se reporte pas sur le sujet) s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe :

Ex. : Elles se sont aperçues de leur oubli.

Elles se sont interrogées.

Elles se sont lavées.

C'est le cas également pour : s'absenter, s'abstenir, s'apercevoir, s'écrier, s'enfuir, s'ingénier (voir exemples et explications complémentaires dans le corrigé de la question 10 de ce test). A noter que ces verbes sont dits essentiellement pronominaux, c'est-à-dire qu'ils n'existent que sous la forme pronominale.

CAS PARTICULIER : On écrit : elles se sont arrogé des droits, mais les droits qu'elles se sont arrogés ne se justifient pas (s'arroger s'accorde comme un verbe conjugué avec AVOIR).

- Pas d'accord avec le sujet :

Le participe passé des verbes pronominaux ne s'accorde pas :

- Quand le verbe est suivi d'un complément d'objet direct (COD) :

Ex. : Elles se sont demandé d'où venait ce bruit.

Elles se sont lavé les mains.

- Quand le verbe ne peut jamais avoir de complément d'objet direct (COD), même s'il n'est pas à la forme pronominale.

Ex. : Ils se sont nui les uns aux autres.

Les années se sont ainsi succédé.

C'est le cas pour : se convenir, se mentir, se nuire, se parler, se plaire (se complaire, se déplaire), se ressembler, se rire (comme se sourire), se succéder, se suffire, se survivre.

En effet, il suffit d'analyser les autres exemples suivants :

*Que d'hommes se sont **crain**ts mais Que d'hommes se sont **déplu***

Dans le 1er cas, les hommes ont craint (réponse : eux) mais ils ont déplu (réponse : à eux)

- Quand 'se laisser', 'se faire' sont suivis d'un infinitif :

***Ex.** : Elle s'est fait faire une pique.*

Elle s'est laissé faire

Ils se sont laissé emporter par la colère.

►4/ Accord du participe passé suivi d'un infinitif :

Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif, l'accord se fait avec le nom (ou le pronom) avec lequel on peut rapprocher le participe si ce nom (ou le pronom) est placé avant celui-ci :

***Ex.** : Les coqs que nous avons entendus chanter étaient ceux de nos voisins (les coqs sont entendus).*

La maison que nous avons pensé acheter est, malheureusement, déjà vendue (la maison n'est pas pensée)

Exercice d'application:

Accordez les verbes entre parenthèses par l'accord approprié de leur participe passé :

1. J'avais (recueillir) ses dernières volontés.
2. Les trois toiles qu'il a (acheter) sont très belles.
3. La séance de la Bourse s'est (clôturer) sur une baisse très importante.
4. La directrice s'était (réserver) le petit salon.
5. Tout s'était passé comme il l'avait (prévoir).
6. De père en fils, les Dupont s'étaient (succéder) à la tête de ce magasin.
7. Quels efforts avez-vous (faire) ?
8. Vous avez (laisser) passer trop de temps avant de vous mettre au travail.
9. Dès qu'elle se fut (apercevoir) de son erreur, elle changea d'attitude.
10. Elle s'est (faire) faire une belle robe.
11. Elles se sont (voir) jeter à la porte.